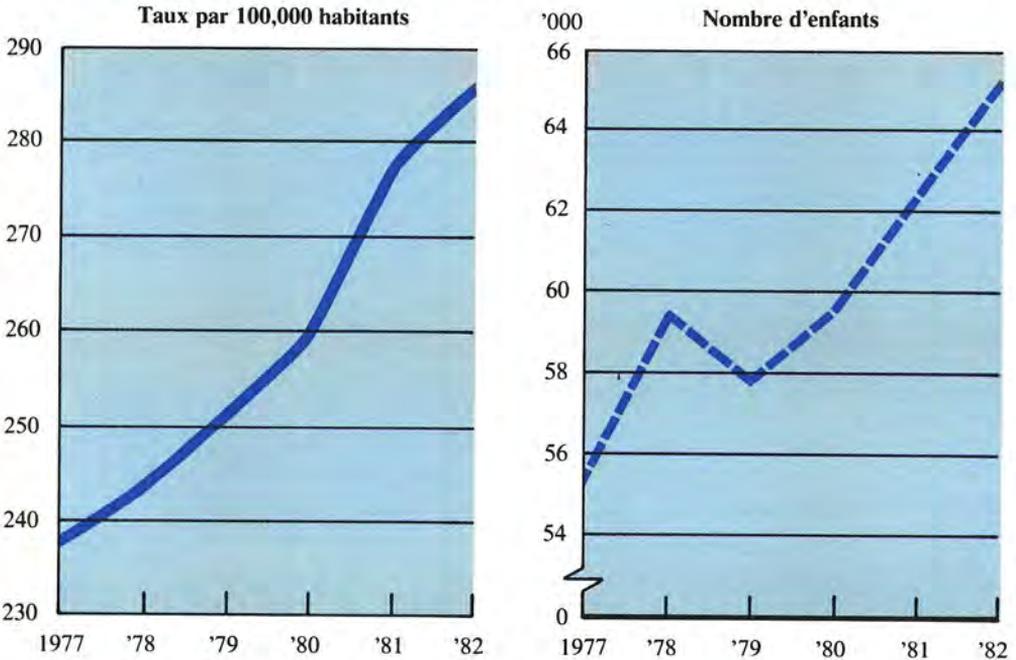


Graphique 2.3

**Divorces — taux et nombre d'enfants à charge**

**Durée du mariage.** Au Canada, 17,0 % des mariages qui sont terminés par un divorce en 1981 avaient duré moins de cinq ans et près de la moitié, moins de 10 ans. La tendance à court terme vers la fin des années 70 indique un raccourcissement relatif de la durée moyenne du mariage avant le divorce. En 1975, seulement 15,6 % des divorces mettaient fin à des mariages de moins de cinq ans et 43,7 %, à des mariages de moins de 10 ans. En 1979, 17,7 % des couples divorçaient avant leur cinquième anniversaire de mariage et 49,7 %, avant leur dixième. La durée médiane du mariage pour les couples qui ont divorcé en 1975 était de 11,1 ans, contre 10,0 en 1981.

**État matrimonial.** Pour plus de neuf personnes divorcées sur 10 en 1981, il s'agissait d'un premier divorce. Environ 8 % des divorces ont été accordés à des personnes qui étaient divorcées au moment de leur dernier mariage, et à peu près 1 % à des personnes qui étaient veuves.

## 2.8 Migration

Outre les faits d'état civil (fécondité, mortalité, nuptialité), les mouvements de population en provenance et à destination d'autres pays (immigration et émigration) ont aussi une incidence sur la croissance et la structure démographique du Canada.

### 2.8.1 Immigration

La politique d'immigration du Canada est fondée sur le principe de la non-discrimination et insiste particulièrement sur le choix d'immigrants qui pourront vraisemblablement s'adapter au genre de vie des Canadiens et contribuer ainsi au développement économique et culturel du pays.

Les agents d'immigration canadiens évaluent selon des critères uniformes les requérants de toutes les parties du monde et, mis à part les parents parrainés et les réfugiés, choisissent ceux qui possèdent des compétences en demande au Canada.

La Commission de l'emploi et de l'immigration réglemente également l'entrée des travailleurs temporaires ainsi que des étudiants étrangers qui ont l'intention de s'inscrire dans des établissements publics ou privés, et filtre chaque année des millions de visiteurs qui viennent au Canada en touristes ou pour des raisons familiales, sociales, culturelles ou autres. Elle facilite le retour au pays des résidents canadiens et applique des mesures visant à protéger la santé et le bien-être des Canadiens ou à assurer leur sécurité.

**La Loi sur l'immigration de 1976**, promulguée en avril 1978, fait ressortir plus clairement que jamais la politique d'immigration du Canada. Elle énonce, pour la première fois dans la législation canadienne, les principes de base de la politique d'immigration: